



Liaisons enseignement secondaire-enseignement supérieur

Première Année Commune aux Etudes de Santé (PACES)



La PACES (Première Année Commune aux Etudes de Santé) a été mise en place à la rentrée 2010. Elle prépare à un seul concours qui comporte quatre classements et permet l'accès en 2ème année des études de médecine, pharmacie, odontologie et maïeutique.

QUE DEVIENT LE NUMERUS CLAUSUS ?

Le numérus clausus demeure. Pour 2011/2012, **178 places étaient réservées aux futurs médecins, 91 aux pharmaciens, 45 aux chirurgiens-dentistes et 27 aux sages-femmes.** Pour 2012/2013, les chiffres resteront sensiblement identiques.

COMMENT EST ORGANISEE LA PREMIERE ANNEE ?

L'enseignement comprend des cours communs aux 4 filières (50 ECTS⁽¹⁾ correspondant à 471 heures) et des cours spécifiques à chacune des filières (10 ECTS soient 50 heures par filière). **Le premier semestre (S1) de 30 ECTS comporte uniquement des cours communs (287 heures). Au semestre 2 (S2), aux cours spécifiques à chaque filières s'ajoutent 184 heures de cours communs (20 ECTS).**

Les disciplines sont enseignées sous forme de cours magistraux en amphis, mais également de travaux dirigés par groupes à effectif réduit (environ 40 élèves) où la présence est obligatoire.

QUELLES SONT LES MATIERES ENSEIGNEES ?

Les Unités d'Enseignement (UE) sont naturellement scientifiques bien qu'une UE soit consacrée aux sciences humaines :



De gauche à droite : **M. Jacques Métin**, Professeur des Universités, Assesseur du Doyen, Directeur des études à la Faculté de Pharmacie et **M. Jean-Marc Garcier**, Professeur des Universités, Vice-doyen chargé du premier cycle et de l'orientation active à la Faculté de Médecine

UE 1 : Atomes – Biomolécules- Bioénergétique – Métabolisme.

UE 2 : La cellule et les tissus.

UE 3 : Organisations des appareils et des systèmes : aspects fonctionnels (optique, magnétisme, rayonnement).

UE 4 : Evaluation des méthodes d'analyses appliquées aux sciences de la vie (statistiques et probabilité).

UE 5 : Organisation des appareils et des systèmes : aspects morphologiques (anatomie).

UE 6 : Initiation à la connaissance du médicament.

UE 7 : Santé – Société - Humanité.

Les UE des cours spécifiques à chacune des filières sont constituées de modules qui peuvent se retrouver dans plusieurs filières (méthodes d'études et analyse du génome, anatomie descriptive des os du crâne,...), ou dans une seule (introduction à la botanique

pharmaceutique, morphogénèse et embryologie cranio-faciale ...).

Les épreuves du concours comportent 90% de QCM.

UN ETUDIANT PEUT-IL PRETENDRE AUX QUATRE CLASSEMENTS?

En théorie, chaque étudiant peut s'inscrire aux quatre classements. Dans les faits, cela veut dire qu'il devrait suivre l'ensemble des enseignements spécifiques à chacune des filières au cours du S2. Cela ne semble pas compatible avec la charge de travail nécessaire pour réussir. Les classements établis à l'issue du S1 lui donnent des indications sur ses chances de réussite dans les différents parcours, **il peut alors raisonnablement choisir jusqu'à deux filières.**

LE PASSAGE DU S1 AU S2 EST-IL AUTOMATIQUE ?

Actuellement, à l'issue du S1, **tout étudiant peut continuer en S2.** Toutefois, certains jeunes, le plus souvent des redoublants, préfèrent envisager une réorientation pour leur S2 en L1 biologie par exemple.

QUE DEVIENNENT LES NON-CLASSES A L'ISSUE DU S2 ?

L'étudiant peut être admis à redoubler s'il est classé dans les 1023 premiers (numerus clausus x3). Le triplement n'est pas autorisé.

S'il est reçu-collé, c'est-à-dire si sa moyenne est supérieure à 10, il peut entrer de droit en L2 Sciences et Technologies de la Santé de l'Université d'Auvergne, soit en mention nutrition soit en mention pharmacologie. Une admission en DUT génie biologique option Analyses Biologiques et Biochimiques (ABB) sur dossier est également possible dans la limite des places disponibles. D'autres passerelles sont à l'étude notamment vers Polytech et en L2 dans d'autres formations universitaires (Licence DROIT-ECONOMIE-GESTION...).

Un étudiant non admis à redoubler peut, après obtention de 60 ECTS dans une autre L1, revenir en PACES.

L'APEMK (Année Préparatoire aux Etudes de Masso-Kinésithérapie) EST-ELLE INCLUSE DANS LE PARCOURS PACES ?

Actuellement, la loi n'intègre pas l'APEMK dans la PACES, cependant un grand nombre de cours sont similaires. L'enseignement est dispensé sur le site de Vichy.

COMMENT FONCTIONNE LE TUTORAT AU SEIN DE L'UNIVERSITE ?

Le tutorat est organisé par une association d'étudiants, l'ATPC (Association du Tutorat Paces Clermontoise). Des étudiants de 2ème et 3ème année proposent

des exercices validés par les enseignants à de petits groupes de travail. Cette année, environ 600 étudiants se sont inscrits dans ce dispositif qui l'an dernier a obtenu des résultats très corrects (77 admis soit 22,5% du numerus clausus).

Quelques dates à retenir :

Concours du semestre 1 : 8 et 9 janvier 2013

Concours du semestre 2 : 22, 23 et 24 mai 2013

Jean-Marc GARCIER et Jacques METIN

Propos recueillis par Pascale PELLONNET (COP mise à disposition du BAIP UdA par le Rectorat de Clermont-Ferrand)

⁽¹⁾ ECTS = European Credits Transfer System. Chaque année de formation (à temps plein) en comporte 60 qui sont répartis entre les différentes matières.

Informations complémentaires

[Devenir médecin : un challenge à relever dès la première année](#)

[Testez vos connaissances sur les études et les métiers de la médecine, la pharmacie, l'odontologie et la maïeutique](#)

Organigrammes des formations :

- [Maïeutique](#)
- [Médecine](#)
- [Odontologie](#)
- [Pharmacie](#)

[Site Association du Tutorat Paces Clermontoise \(ATPC\)](#)

Journées Portes Ouvertes 2013

Université d'Auvergne

Clermont-Ferrand : 16 mars 2013

Aurillac et Puy-en-Velay : 16 février 2013

Salon INFOSUP

24, 25 et 26 janvier 2013



Espace lycéen de

l'UdA

[**www.u-clermont1.fr/**](http://www.u-clermont1.fr/)

[**espace-lyceen.html**](http://espace-lyceen.html)

Contact : Mickaël TOUZET

Bureau d'Aide à l'Insertion

Professionnelle de l'UdA

[**mickael.touzet@udamail.fr**](mailto:mickael.touzet@udamail.fr)

→ [**S'abonner gratuitement à la LIFE**](#)

→ [**Se désinscrire de la liste des abonnés**](#)